

# mat

montpellier agglo triathlon



www.mat.fr

## DIMANCHE 20 MARS 2011

### RANDO VTT À PARTIR DE 8H

**8 KMS**  
GRATUIT POUR LES PIGNANAIS ET LES ENFANTS

**21KMS**

**40 KMS**

### COURSE À PIED 10H

**5 KMS**

**10KMS**

### ANIMATIONS ENFANTS

AVEC LA PARTICIPATION DES RANDONNEURS VTTISTES DE PIGNAN



**Kokcinelo.fr**  
LA NEUROFIBROMATOSE, PARLONS-EN!

INFORMATIONS  
WWW.MONTPELLIERTRIATHLON.COM  
04 67 99 39 63

INSCRIPTIONS  
@@@ats-sport.com



CHEQUE  ESP

### BULLETIN D'INSCRIPTION JOURNEE DU SPORT

<b>COURSE A PIED</b>	<b>DOSSARD</b>	<b>RANDONNEE VTT</b>	
<input type="checkbox"/> 5 KM 5€ <input type="checkbox"/> 10 KM 8€	<input type="checkbox"/> FFA LICENCIES 10 KM 7€	<input type="checkbox"/> 8KM 5€ <input type="checkbox"/> 21KM 8€ <input type="checkbox"/> 40KM 8€	<input type="checkbox"/> ENFANT ET PIGNANAIS 8KM <b>GRATUIT</b> <input type="checkbox"/> LICENCIES FFC 21KM 7€ <input type="checkbox"/> LICENCIES FFC 40KM 7€

Nom	Prénom		
Adresse			
CP / Ville			
Téléphone			
Email obligatoire			
Date de naissance	/ /	Sexe	M F
Club			
Je m'engage à respecter le code de la route et le règlement de l'épreuve au risque d'engager ma responsabilité personnelle.			
<b>Autorisation parentale pour les mineurs :</b>			
Je soussigné(e) ..... responsable légal, autorise mon fils, ma fille ..... ..... à participer à la journée du sport de Pignan 2011.			
Fait à	Le .. / .. / ....	Signature	

VENEZ VOUS INSCRIRE OU RETIRER VOTRE DOSSARD AU MAGASIN TEMPS COURSE MONTPELLIER DU LUNDI 14 AU SAMEDI 19 MARS 2011



DIMANCHE 20 MARS AU PARC DU CHÂTEAU DE PIGNAN A PARTIR DE 7H00 INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

DOCUMENTS À FOURNIR

A envoyer avant le 12 MARS 2011

- ➔ REGLEMENT DE L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU MAT
- ➔ POUR LES LICENCIES : copie de la licence 2011
- ➔ POUR LES NON LICENCIES (course à pied seulement) : certificat médical—d'1 an
- ➔ PIGNANAIS : justificatif d'adresse

**TEMPS COURSE**  
**6 RUE DE LA REPUBLIQUE**  
**34000 MONTPELLIER**

REGLEMENT DES RANDONNEES VTT

La journée du sport à Pignan, comprend une randonnée sportive VTT organisée par le MAT, sous la réglementation FFC, proposant 3 parcours aux participants (familial de 8 km, sportif de 21 km et confirmé de 35 km). Seuls les VTT, les tandems VTT et éventuellement les VTC (sur le petit parcours) sont acceptés sur les trois circuits. Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement : embout de guidons « bouchés », absence de parties saillantes, freins en parfait état de fonctionnement.

La randonnée est une épreuve non chronométrée et ne donnera pas lieu à un classement.

Les participants sont considérés comme en excursion personnelle. Le parcours se fera à allure libre dans le strict respect du code de la route et de la législation du code forestier et des autres usagers de la ville et de la « colline ». Dans les collines ne vous écarter pas des chemins balisés, ne jeter pas de détritus respecté la faune et la flore. Les différents parcours seront fléchés au sol et sur des panneaux directionnels. Les parties techniques seront également signalées. Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Le port du casque rigide et homologué est « OBLIGATOIRE » pour tous les participants.

L'engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que se soit. Pour les jeunes de moins de 18 ans une autorisation parentale est obligatoire. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier les parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, mais décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé, en cas de vols, détérioration de matériels individuel. Chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de la randonnée, sur tout support y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

REGLEMENT DES COURSES A PIED

La course à pied de Pignan se court individuellement. L'épreuve se répartit en 2 courses : une course de 5km et une course de 10km. Les 2 courses se courent sur les routes et chemins de la Ville de Pignan ainsi que sur les communes voisines. Chaque coureurs doit respecter son parcours ainsi que le code de la route.

Les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence le jour de l'épreuve. Les non licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non respect des règles de course. Des ravitaillements sont prévus sur chaque course (voir site de l'organisation).

Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Cette course à pied bénéficie d'une assurance souscrite auprès des AGF. L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé. L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur et de ses partenaires, ainsi que la presse.

Retrait des dossards et inscriptions dimanche 20 mars à partir de 7H (jusqu'à 30min avant la course). Pour le 5kms, briefing obligatoire pour les concurrents à 9h30, départ de course à 10h.